

Conseil du Corps Scientifique
Université de Liège



Avis concernant la situation du Logement Étudiant (Sart Tilman)

7 novembre 2018

L'Université de Liège s'est emparée de la problématique du logement étudiant sur le site du Sart Tilman avec le double objectif de rénover les bâtiments actuels et d'augmenter l'offre existante. La capacité de l'Université à proposer des logements aux étudiants est un prérequis à l'accomplissement de ses missions de service public dont l'enseignement fait partie. Les candidats-recteur ont ainsi, lors des débats électoraux récents, rappelé que la gestion du logement étudiant faisait partie des responsabilités de l'Université. Le CCS estime par conséquent nécessaire que la solution qui sera choisie dans le cadre du développement du logement étudiant sur le site de l'Université respecte la mission de service public de celle-ci. Sur ce point, la décision prise par l'Institution, il y a plusieurs années, de considérer le logement étudiant comme ne faisant pas partie de son « core business » apparaît au Personnel scientifique comme gravement attentatoire à la capacité de notre institution à remplir, tout en maîtrisant sa stratégie, sa mission d'institution publique d'enseignement.

La mission de service public de l'Université liée à l'enseignement implique l'accueil sans discrimination des étudiants et cela quelle que soit leur origine sociale. Cette ouverture de l'université, que nous aimons rappeler, se doit d'être d'abord attentive au bassin démographique et économique directement concerné par nos étudiants : ceux-ci sont recrutés massivement dans l'Est de la Belgique, où il n'y a pas d'autres universités, et ont des profils socio-économiques peu favorisés. Par conséquent, le coût du logement, qui constitue une part importante du budget étudiant, doit être supportable par tous. Cela implique une diversité de l'offre et, en particulier, l'accès à une offre dite « sociale ». Il semble impératif au CCS que le modèle qui sera choisi pour la construction et la gestion de l'offre locative universitaire puisse rencontrer ces impératifs.

Un des principaux scénarios envisagé dans le cadre du logement étudiant au Sart-Tilman est la délégation à une entité privée tant de la construction que de la gestion du futur ensemble. Une telle délégation aura selon nous deux conséquences majeures. La première est qu'il n'existera plus aucune assurance de l'existence d'une offre sociale de logements à destination des étudiants à Liège. Outre l'aspect social, une offre de logements de qualité, abordables et proposés par l'Université, participe à l'attractivité de celle-ci tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'à l'international. La seconde est le renoncement par l'Université à la maîtrise qu'elle aura sur la gestion de son développement dans une partie centrale de son campus, y compris des bénéfices financiers potentiels de ces logements. Le choix d'une délégation complète pour une durée comprise entre 30 ans au moins et 100 ans au maximum constitue dès lors une décision extrêmement lourde en termes de maîtrise de notre politique institutionnelle.

Quand bien même l'Université ferait, *in fine*, le choix d'externaliser totalement l'accueil de ses étudiants, il reste qu'un dossier de cette importance stratégique mérite que l'ensemble des scénarios puissent être identifiés, évalués et présentés de façon complète et contradictoire au Conseil d'Administration. L'analyse actuelle repose entièrement sur la prémisse que l'Université de Liège n'a ni le budget ni les capacités d'emprunt pour réaliser les travaux nécessaires et implique donc au moins la délégation de la conception, des travaux et du financement du projet. Le CCS estime que le

scénario d'une maîtrise d'ouvrage complète par l'Université – qui lui permettrait de répondre à ses missions de service public – n'a pas, jusqu'à présent, été sérieusement envisagé et par conséquent évalué.

Pour conclure, le Conseil du Corps Scientifique estime que la délégation de la gestion du logement étudiant sur le site universitaire est incompatible avec les missions de service public de l'Université et, en particulier, avec son rôle dans l'accueil des étudiants. Par ailleurs, cette décision consisterait en un renoncement, par l'Université, à la maîtrise des outils de son développement. Enfin, une étude de la totalité des scénarios semble indispensable au CCS pour qu'une décision éclairée puisse être prise par le Conseil d'Administration de l'Université.